

STANDARDS EN MATIERE DE SOCIETE CIVILE

Le Conseil de Gouvernance (CG) de la Communauté des Démocraties (CoD) réaffirme, par la Déclaration de Varsovie et les déclarations faites lors de plusieurs réunions ministérielles (la Déclaration de Séoul, l'Engagement de Santiago et le Consensus de Bamako), son engagement à soutenir la société civile et sa foi en l'importance de celle-ci pour tous les aspects de la gouvernance démocratique et le développement.

Conscient de l'importance d'un espace civique solide et d'une société civile responsabilisée et active, le CG entend encourager les actions des états membres de la CoD visant à promouvoir et à renforcer la protection de la société civile chez soi et à l'étranger, malgré les restrictions posées ici et là de par le monde à la société civile et l'espace civil. Nous affirmons que la vitalité et la force des nations démocratiques ne peut que bénéficier de la solidité de la sphère civique, d'une société civile active et entreprenante, de l'existence d'une véritable consultation entre les pouvoirs publics et le reste de la société afin de promouvoir la paix, la prospérité, le développement national et le bonheur des citoyens. Nous exprimons notre profonde inquiétude à voir de nombreux gouvernements imposer des restrictions à l'espace civique, attaquant notamment les libertés d'expression et d'association, le droit aux rassemblement pacifiques ; tant en ligne que hors-ligne. Ceci est incompatible avec les principes démocratiques.

Les gouvernements membres du CG s'engagent à coopérer de manière à porter en avant la participation de la société civile et de répondre aux restrictions croissantes pesant sur celle-ci – tant au niveau légal qu'en pratique – et qui entravent sa capacité à jouer le rôle crucial qui est le sien.

- Nous voulons assurer l'efficacité de la coordination des nombreux efforts d'ores et déjà entrepris à ces fins – y compris par le biais du système des Nations Unies – et accroître notre soutien aux mécanismes existants afin de protéger et renforcer la société civile.
- Nous soutenons les démarches visant à protéger l'espace civique entreprises par le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme et le Conseil des Droits de l'Homme et son processus d'examen périodique, ainsi que les rapporteurs spéciaux compétents des Nations Unies et les autres procédures spéciales et régionales des Nations Unies.
- Nous donnerons l'exemple et nous ferons les défenseurs des lois, décisions politiques et pratiques à même de faire en sorte que l'espace civil soit en phase avec les exigences juridiques internationales, tout en nous opposant aux législations, politiques et pratiques qui entraveraient indûment la société civile.

- Forts des principes définis ci-dessus, nous nous efforcerons de nous engager aux côtés de la société civile pour la protéger, la promouvoir et lui donner les moyens d’agir.
- Nous entendons également partager les meilleures pratiques pour ce qui est du soutien et de la responsabilisation de l’espace civil et de l’engagement avec la société civile en partenaires de dialogue.
- Nous nous efforcerons de prendre les mesures diplomatiques et de mener les actions concertées qui s’imposeront afin de soutenir la société civile partout où elle sera menacée, de défendre les libertés fondamentales que sont la liberté d’expression et d’association, ainsi que le droit aux rassemblements pacifiques sans discriminations de quelque ordre que ce soit, y compris à travers le Groupe de Travail sur la Liberté d’Expression et le Groupe de travail sur l’habilitation et la protection de la société civile.
- Nous entendons également travailler à développer des manières nouvelles et innovantes d’apporter un soutien technique, financier et logistique afin de promouvoir et de protéger le droit de chacun à s’associer librement, de manière à pouvoir dialoguer véritablement avec le gouvernement et participer aux processus pouvant mener à la prospérité et au bonheur.

À travers tous ces efforts, le CG et les états membres vont continuer à s’engager aux côtés des représentants de la société civile et d’autres parties prenantes, en consultant entre autres le Comité de Pilotage International représentant le Pilier Société Civile du CoD, pour nous aider à comprendre les défis rencontrés et mieux les relever.

Nous sommes déterminés à continuer le combat sur ces questions. Nous voulons travailler de concert dans les années à venir de manière à apporter une réponse solide, efficace et internationale à la prolifération des restrictions allant à l’encontre de la société civile. Nous appelons ses représentants, les institutions nationales des droits de l’homme, les communautés philanthropiques, le secteur privé, les organes multilatéraux et autres gouvernements à nous accompagner dans le soutien et la défense de la société civile.

Nous prévoyons notamment de définir des principes et de développer des meilleures pratiques pour ce qui est de la manière dont les gouvernements devraient s’adresser à la société civile, permettre l’existence d’un espace civil solide et chercher du soutien. Nous chercherons les moyens de renforcer la promotion et la protection des droits de l’espace civique consacrés par ce qu’il est convenu d’appeler la « Charte Internationale des Droits de l’Homme » (comprenant la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques), ainsi que dans la Déclaration des Nations Unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de

promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales (Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme).